

Le 4 octobre 2021,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 4 octobre 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Gaétan Anctil, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-171

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2021-172

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 septembre 2021 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soumise à la période réservée à celle-ci.

Rés. 2021-173

**RENOUVELLEMENT ASSURANCES MMQ**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu de prendre note du dépôt du renouvellement du contrat d'assurance MMQP 03 17010.

Rés. 2021-174

**APPEL DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE RESPONSABLE A L'URBANISME**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et résolu que nous procédions à un appel de candidature pour le poste de responsable à l'urbanisme.

M. Alain Leclerc donne des informations concernant la semaine de prévention des incendies.

Rés. 2021-175

**ANNULATION RÉOLUTION 2021-146**

Proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu que le conseil municipal annule la résolution 2021-146.

Rés. 2021-176

**VENTE DE TERRAIN PARC MAISON MOBILE À MME RÉJEANNE ANCTIL POUR LE NUMÉRO DE PROPRIÉTÉ 106 RUE DU PARC**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que la Ville de Saint-Pamphile accepte de vendre le terrain du 106 Rue du Parc étant le lot 5867690 à Mme Réjeanne Anctil à la condition suivante :

- Payer pour le terrain concerné un montant de 6250.00\$ plus les taxes applicables.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents requis à la conclusion de la présente entente.

Rés. 2021-177

**ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE CHEZ GÉNÉRATRICE BEAUMONT INC**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu de faire l'achat d'une génératrice pour les puits 7-8 Rang des Gagnon de Génératrice Beaumont inc au montant de 10922.63\$

Rés. 2021-178

**AUTORISATION DONNÉE POUR LA JOURNÉE DU LOISIR CULTUREL À SCOTT LE 20 OCTOBRE PROCHAIN**

Proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et résolu d'autoriser Mesdames Marlène Bourgault et Édith Blanchet

à assister à la journée de loisir culturel à Scott le 20 octobre prochain au coût de 15.00\$ par personne.

Rés. 2021-179

**RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Rés. 2021-180

**ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE LA PROPRIÉTÉ DU 144 DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu d'accepter la dérogation mineure de la propriété du 144 de l'Église tel que recommandé par le CCU consistant à permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal dont la somme des marges latérales sera de 7,15 mètres au lieu de 12 mètres pour la zone 17MI.

Rés. 2021-181

**APPUI HYDRO-QUÉBEC DANS LEUR DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Attendu que le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Hydro-Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 052 de Tristan Morin, a.-g., totalisant une superficie de 0.52578 ha, sur le territoire de la Ville de Saint-Pamphile ;

Attendu les critères des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) à savoir :

Critères	Impacts
Le potentiel agricole du lot visé	Aucun
Le potentiel agricole des lots avoisinants	Aucun
Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture	Aucun
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Aucun
Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale	Aucun
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Aucun
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Aucun
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Aucun
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Aucun
L'effet sur le développement économique de la région	Aucun
Les conditions socio-économiques nécessaires à la visibilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	Aucun
Indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande	Aucun

Attendu que la demande rencontre les critères des articles 58.2 et 62 de la LPTAA ;

Attendu qu'Hydro-Québec bénéficie d'une immunité à la réglementation municipale et, de ce fait, que la réglementation lui est inopposable (article 48.2 de la loi sur Hydro-Québec) ;

Attendu que l'article 58 de la LPTAA prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard

d'un lot situé dans la zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

Il est proposé par le conseiller Luc Paris, appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et résolu à l'unanimité de recommander à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture pour les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 052 de Tristan Morin. a-g. totalisant une superficie de 0,52578 ha, sur le territoire de la ville de Saint-Pamphile.

Rés. 2021-182

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de septembre 2021 au montant de 375 771.30\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Marie-Claude Chouinard, d.g. par intérim

Rés. 2021-183

**AUTORISATION TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu de faire le transfert budgétaire suivant du 01 38142 000 au 01 38142 001 au montant de 27840.00\$ pour l'étude de vulnérabilité sources d'eau potable.

Rés. 2021-184

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE GODEND'ART**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que le conseil désire renouveler l'entente avec le Centre Godend'Art aux mêmes conditions pour une période de 3 ans.

Rés. 2021-185

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA RÉSIDENCE DUMAS**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et résolu de renouveler l'entente avec la résidence Dumas et ce, pour une période de 5 ans.

Rés. 2021-186

**RENOUVELLEMENT DU PROJET DE JARDIN COLLECTIF ÉDUCATIF DE L'ABC DES HAUTS PLATEAUX**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu de renouveler l'entente du projet de jardin collectif éducatif pour une deuxième année de l'ABC des Hauts Plateaux soutenu par l'ÉcoRéussite en L'Islet-Sud.

Rés.2021-187

**SOUTIEN FINANCIER A LA FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu d'accorder un soutien financier au montant de 0.10\$ per capita ce qui représente un montant de 240.00\$ à la Fondation du Centre de Réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches.

Rés. 2021-188

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 :00 heures.

Mario Leblanc, maire

Marie-Claude Chouinard, directrice générale par intérim